

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D52

Séance du 28 mai 2009 - Convocation du 22 mai 2009

Compte rendu affiché le 5 juin 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Activités du Service Jeunesse : Tarifs**

Les tarifs des animations organisées par le Service Jeunesse de la commune ont fait l'objet d'un travail au sein de la Commission Éducation Jeunesse du 18 mai 2009. De nouveaux tarifs sont proposés au Conseil Municipal. Ils répondent à plusieurs objectifs :

- Mettre en place une tarification au quotient familial pour plus d'équité (en utilisant des tranches que l'on retrouve dans d'autres activités de la commune : mêmes tranches que sur le Contrat Éducatif Local correspondant à un regroupement des tranches de l'accueil de loisirs),
- Augmenter (dans une mesure raisonnable) certains tarifs pour donner une dimension éducative aux animations, faire prendre conscience aux jeunes du coût des activités et éviter les attitudes de consommation induites par le "tout gratuit",
- Harmoniser les tarifs avec ceux pratiqués dans le centre de loisirs préados de la Maison des Jeunes et de Culture,
- Créer un tarif extérieur, ce qui permet d'intégrer les quelques jeunes non-neuvillois scolarisés sur la commune qui souhaitent participer aux activités du Service Jeunesse.

Quatre tranches ont été retenues : 0-550 € / 551-870 € / 870 €- 1030 € / 1031 € et plus, extérieurs

De façon systématique, une réduction fratrie de 50 % sera appliquée pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une famille inscrit dans une même activité (réduction appliquée sur le reste à charge après déduction des bons vacances ou des chèques vacances).

**Adhésion** (valable de septembre à septembre) : 2 € donnant accès à toutes les activités organisées sur la commune par l'équipe d'animation.

**Sorties ou stage** avec intervenant spécifique (non-membre de l'équipe d'animation) :

Activité/Quotient	0-550 €	551-870 €	870-1030 €	1031 € et + ou ext.
Sortie 1 ou ½ journée de stage	2.00 €	3.00 €	4.00 €	5.00 €
Sortie 2	6.00 €	9.00 €	12.00 €	15.00 €

Sortie 1 correspond aux sorties avec droit d'entrée inférieur à 12 € (piscine, patinoire...)

Sortie 2 correspond aux sorties avec droit d'entrée supérieur à 12 € (quad, accrobranche...)

**Camps :**

<b>Durée du camp</b>	<b>0-550 €</b>	<b>551-870 €</b>	<b>871-1030 €</b>	<b>1031 € et + ou ext.</b>
6 jours	120.00 €	150.00 €	200.00 €	250.00 €
2 jours	15.00 €	22.00 €	29.00 €	35.00 €
3 jours	20.00 €	30.00 €	40.00 €	50.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2009,
- **APPROUVE les tarifs fixés ci-dessus relatifs aux activités du Service Animations Jeunesse de la Commune,**
- **AUTORISE le paiement des inscriptions par chèques, espèces, chèques vacances ; bons CAF pour camp et mini camp,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 28 mai 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/06/2009
- Publication ou affichage le 03/06/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 juin 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.